



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE
DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE
Arrondissement : Muret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° 30 2021

Objet : Demande subvention modificative, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre de travaux de trottoirs de voirie communale de Rieux-Volvestre, chemins Chantemesse, Mas.

Le Président de la Communauté de Communes du Volvestre

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE_008_2020 en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

Vu la décision N°DE_23_2021, en date du 27 juillet 2021 portant demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre de travaux de trottoirs de voirie communale de Rieux-Volvestre, chemins Chantemesse, Mas, par suite d'une erreur administrative, il convient de modifier le plan de financement de celle-ci.

Le projet financier est le suivant

COÛT DE L'OPÉRATION

Montant H.T.	66 624.65 €
T.V.A.	13 324.93 €
TOTAL T.T.C.	<u>79 949.58 €</u>

FINANCEMENT

Aide Conseil Départemental	26 649.86 €
FCTVA	13 114.93 €
Part Commune	40 184.79 €
TOTAL T.T.C.	<u>79 949.58 €</u>

Monsieur le Président propose donc de soumettre une demande de subvention au Département au titre de l'année 2021.

Haute garonne
Date de reception de l'AR: 22/10/2021
031-200066819-AU_047_2021-AU

DECIDE

Article 1 : Demande de subvention au Conseil Départemental

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux maximum applicable en la matière.

Article 2 : Ampliation

De transmettre l'acte pour ampliation à Madame le Sous-préfet de Muret.

Inscription au registre.
Pour copie conforme.

A Carbone, le 18 octobre 2021

Le Président,

Denis TURREL



« La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 »